

Municipalité de Pike River

RÈGLEMENT NUMÉRO 03-0515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 07-1014 INTITULÉ ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE P-1.

PROPOSÉ PAR **Sylvie Jeannotte,**

SECONDÉ PAR **Gabriel Thuot,**

ET RÉSOLU :

Le Conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE I. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1 Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 03-0515, modifiant le règlement no. 07-1014 intitulé ZONAGE, afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-1.

2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II. DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

3 La grille des usages et des constructions autorisés de l'article 5.7 alinéa E *Zones publiques P* du Chapitre 5 – section 3 est modifiée, tel qu'illustrée dans l'annexe 1 :

3.1 Par l'ajout de la catégorie A.3 (bureaux intégrés à l'habitation) ;

3.2 Par l'ajout de la catégorie B.7 (services intégrés à l'habitation) ;

3.3 Par l'ajout de la catégorie C.2 (établissements de restauration intérieurs) ;

3.3.1 Par l'ajout de la note de renvoi (1) à la catégorie d'usage C.2, ce renvoi étant :

(1) Nombre de places assises limité à 35.

3.4 Par l'ajout de la catégorie C.3 (établissements de restauration extérieurs) ;

3.4.1 Par l'ajout de la note de renvoi (1) à la catégorie d'usage C.2, ce renvoi étant :

(1) Nombre de places assises limité à 35.

3.4.2 Par l'ajout de la note de renvoi (2) à la catégorie C.2, ce renvoi étant dans la section *Usages spécifiquement non autorisés* :

Comptoirs de service à l'automobile.

3.5 Par l'ajout dans la section *Usages spécifiquement autorisés* :

Chocolateries

Boulangeries, pâtisseries

Bars laitiers

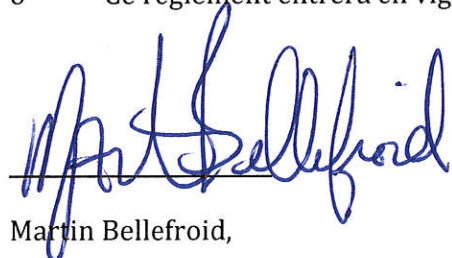
Vente de produits artisanaux non-alimentaires

4 La grille en annexe 1 du présent règlement fait partie intégrante du règlement.

PARTIE III. DISPOSITIONS FINALES

5 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

6 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.



Martin Bellefroid,
Maire



Sonia Côté,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adopté par le Conseil de la Municipalité de Pike River le 6^e jour du mois de juillet 2015.

AVIS DE MOTION: 4 MAI 2015
ADOPTION: 1ER JUIN 2015 (1er projet)
ADOPTION: 6 JUILLET 2015 (2^e projet) sans modification
AFFICHAGE: 8 JUILLET 2015

ANNEXE 1

e) Zones publiques P

Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	P-1						
4.2	GROUPE RÉSIDENTIEL							
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X						
A.2	Habitations unifamiliales jumelées							
A.3	Habitations unifamiliales en rangée							
B.1	Habitations bifamiliales isolées	X						
B.2	Habitations bifamiliales jumelées							
B.3	Habitations bifamiliales en rangée							
C.1	Habitations multifamiliales isolées							
C.2	Habitations multifamiliales jumelées							
C.3	Habitations multifamiliales en rangée							
D	Maisons mobiles							
4.3	GROUPE COMMERCIAL							
A	Bureaux							
A.1	Bureaux d'affaires	X						
A.2	Bureaux de professionnels	X						
A.3	Bureaux intégrés à l'habitation	X						
B	Services							
B.1	Services personnels / Soins non médicaux	X						
B.2	Services financiers							
B.3	Garderies en installation							
B.4	Services funéraires							

Réf.	Classes d'usages autorisées							
		P-1						
B.5	Services soins médicaux de la personne							
B.6	Services de soins pour animaux							
B.7	Services intégrés à l'habitation	X						
C	Établissements hébergement / restauration							
C.1	Établissements de court séjour							
C.2	Établissements de restauration intérieurs	X ⁽¹⁾						
C.3	Établissements de restauration extérieurs	X ^{(1) (2)}						
D	Vente au détail							
D.1	Magasins d'alimentation							
D.2	Autres établissements de vente au détail							
D.3	Vente de produits de la ferme							
E	Établissements axés sur l'automobile							
E.1	Services d'entretien et de vente de véhicules							
E.2	Débits d'essence							
F	Établissements construction / transport							
F.1	Entrepreneurs en construction/ excavation / voirie							
F.2	Transport véhicules lourds							
G	Établissements de récréation							
G.1	Salles de spectacle	X						
G.2	Activités intérieures à caractère commercial							
G.3	Activités extérieures à caractère commercial							
G.4	Activités extensives reliées à l'eau							
H	Commerces liés aux exploitations agricoles							
4.4	GRUPE COMMUNAUTAIRE							
A	Établissements religieux	X						

Réf.	Classes d'usages autorisées							
		P-1						
B	Établissements d'enseignement	X						
C	Institutions	X						
D	Services administratifs publics							
D.1	Services administratifs gouvernementaux	X						
D.2	Services de protection	X						
D.3	Services de voirie	X						
E	Services récréatifs publics	X						
F	Équipements culturels	X						
G	Parcs, espaces verts, terrains de jeux	X						
H	Cimetières							
4.5	GROUPE AGRICOLE							
A	Culture du sol							
B	Élevage d'animaux							
C	Élevage en réclusion							
D	Chenils							
4.6	GROUPE INDUSTRIEL							
A	Industries de classe A							
B	Industries de classe B							
C	Industries de classe C							
D	Activités d'extraction							
E	Activités industrielles de récupération							
F	Activités manufacturières artisanales							
Usages spécifiquement autorisés								
Chocolateries		X						
Boulangeries, pâtisseries		X						

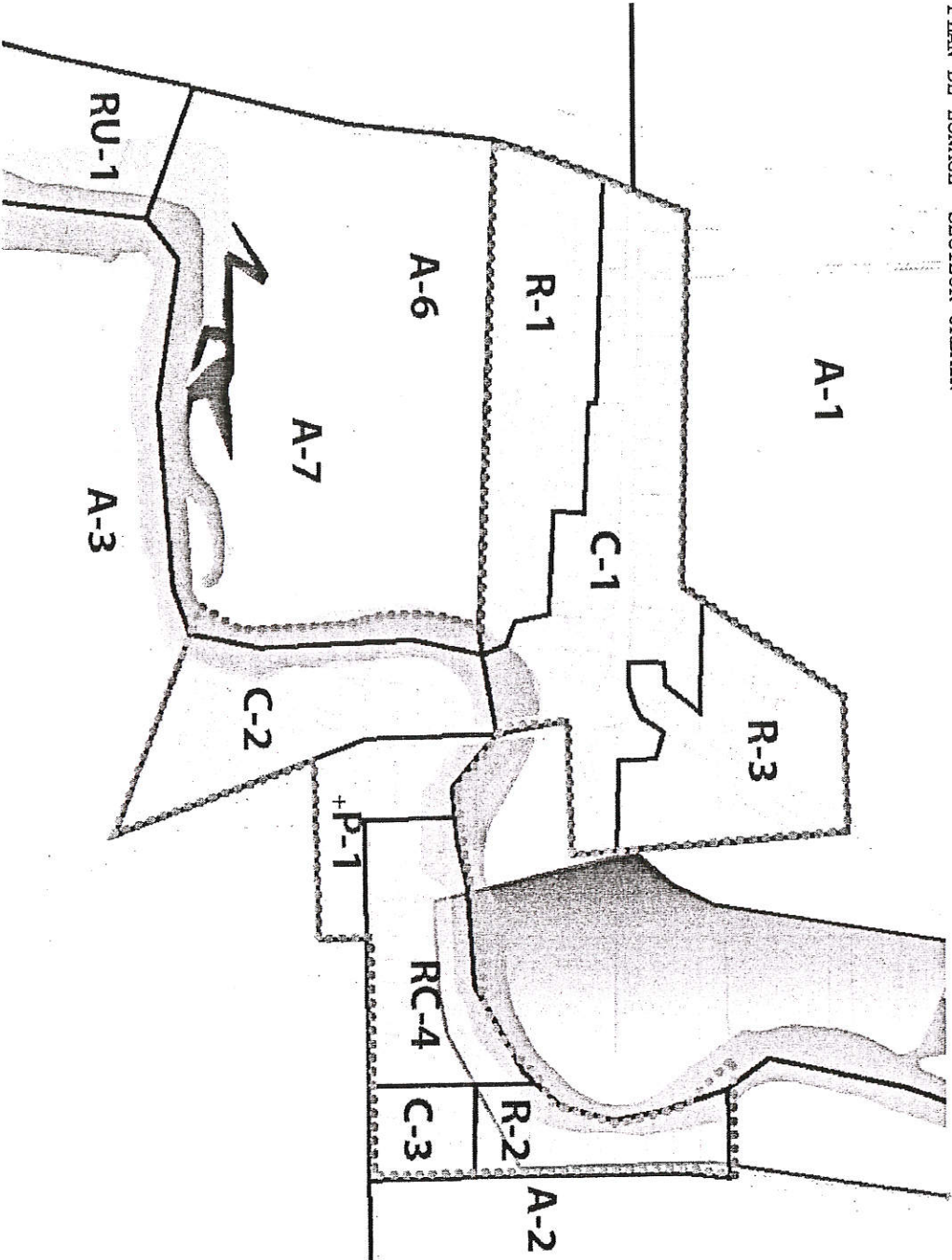
Réf.	Classes d'usages autorisées	P-1						
Bars laitiers	X							
Vente de produits artisanaux non-alimentaires	X							
Usages spécifiquement non autorisées								
(2) Comptoirs de service à l'automobile	X							
Constructions spécifiquement autorisés								

Description des renvois :

(1) Nombre de places assises limité à 35.

Annexe 2

PLAN DE ZONAGE SECTEUR URBAIN



Municipalité de Pike River	
Annexe 2 règlement: 03-0515	
A	Zone agricole
R	Zone résidentielle
RC	Zone résidentielle et commerciale
RU	Zone rurale
C	Zone commerciale
P	Zone publique
----- Lots	
----- Limite zone agricole	
----- Cours d'eau	
Zone inondable 0-20 ans	
Zone inondable 20-100 ans	
Zone à risque de crue	
Périmètre d'urbanisation	
Echelle 0 250 Mètres	

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorière

Jane E. Kelly
8-7-2015